



InfoMesnil



Mensuel - N° 2024 – 02

Mercredi 7 février 2024 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le lundi de 16h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Dimanche 10 mars 2024 : Repas des aînés

Les invitations vous seront remises en main propre ou déposées dans les boîtes aux lettres courant février.

Un coupon réponse sera impérativement à redéposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu d'invitation d'ici fin février, merci de contacter la mairie.

Michaël SIMON, Maire et les membres de la commission sociale

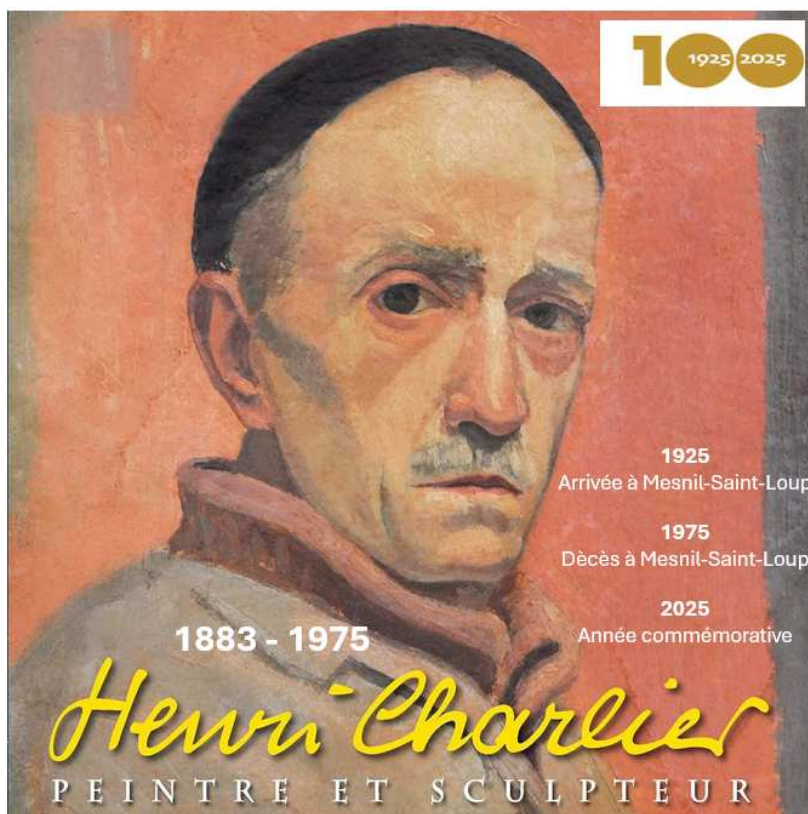
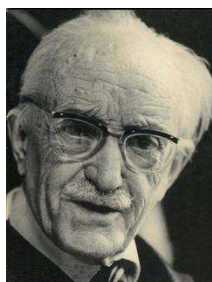
Henri CHARLIER

L'année 2025 sera l'année où nous commémorerons M. Henri CHARLIER avec le centenaire de son arrivée à Mesnil-Saint-Loup en 1925 et les 50 ans de son décès en 1975 (il est inhumé dans notre cimetière communal).

Henri Charlier, peintre, dessinateur, fresquiste et sculpteur français, est considéré comme l'un des plus importants artistes chrétiens de l'Entre-deux-guerres. Il est également l'auteur d'essais sur l'art et la musique.

Nous proposons la mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir à une exposition et journée souvenir en 2025.

Les personnes intéressées sont priées de se manifester auprès de Michaël SIMON.



Informations importantes - A lire si vous avez un ou plusieurs chats

Devant le phénomène de plus en plus fréquent et problématique, la commune de Mesnil-Saint-Loup va adhérer comme les communes voisines à des conventions avec des associations pour les chats et chiens errants.

Pour ce qui est des chats : comme partout en France, la prolifération des chats pose de réels problèmes :

- Problèmes sanitaire et de santé publique,
- Problèmes de tranquillité publique qui peuvent mener à des comportements malveillants à l'égard de ces animaux.

L'article L211-27 du Code rural et de la Pêche maritime : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux (c'est le cas pour Mesnil-Saint-Loup), faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

En d'autres termes ...

- Un chat errant est donc un chat non identifié, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune.
- Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, est responsable du maintien de l'ordre publique.
- Le Maire doit justifier le non recours à des campagnes de stérilisation et identification des chats errants.
- Si il arrivait quelque chose à votre animal en votre absence (renversé par une voiture par exemple), Il serait possible de contacter son propriétaire en utilisant le numéro de son tatouage.
- Autre cas rencontré, si vous avez un chat et qu'un autre foyer le garde à son domicile en le faisant tatouer ou pucer, ils en seraient immédiatement et officiellement les propriétaires à votre place.

Ainsi, nous demandons à chaque propriétaire de bien vouloir :

- Nous informer s'il possède un ou plusieurs chats
- Nous communiquer leur identification,
- Nous informer s'il a fait l'objet d'une stérilisation.

→ un formulaire sera à remplir dans le prochain infomesnil.

Dans l'hypothèse où votre animal ne serait ni identifié et/ou ni stérilisé, nous vous proposons de prendre contact au plus vite avec Madame Sybille PIERRON, Présidente de l'association « Chats sans toit » de Fontvannes au 06.59.14.42.49 afin de procéder à cette régularisation.

Vous bénéficierez ainsi du tarif de l'association.

Pour rappel : **Le décret n° 2020-1625 stipule que les propriétaires de chats non-pucés ou non-tatoués, s'exposent à une amende de 750€.**

Vous comprendrez que votre responsabilité est d'importance pour éviter à la fois cette prolifération, le risque sanitaire et les actes de malveillance.

De même, si vous constatez la présence régulière de chat errant dans votre propriété, merci d'en informer la mairie ou Madame PIERRON dans les meilleurs délais et sans tarder.

Les textes suivants sont nécessaires afin de prendre conscience de vos obligations :

Faire stériliser son chat ou sa chatte ne présente que des avantages, à savoir :

- Protège l'animal contre de nombreuses pathologies dont certaines sont mortelles,
- Prolonge son espérance de vie,
- Permet de lutter contre la prolifération féline,
- Aide à maintenir l'équilibre des écosystèmes,
- Désengorge les refuges pour animaux.



BIEN-ÊTRE ANIMAL

Dans le cadre d'une campagne de stérilisation, le vétérinaire vérifie d'abord que le chat n'a pas de propriétaire, ou n'a pas déjà été stérilisé lors d'une précédente campagne. La suite de lettres et de chiffres attribuée à l'animal par le biais d'une puce électronique ou d'un tatouage dermatographe est répertoriée dans le fichier national ICAD où le chat sera enregistré avec le statut « chat libre ».

Dans le cas où la puce électronique serait choisie, le vétérinaire pourra marquer l'oreille du chat d'un signe distinctif facilement visible (par exemple, un « S » pour « stérilisé », un « P » pour pucé dans l'oreille).

Un chat dit libre est un chat stérilisé, identifié et enregistré à l'ICAD avec ce statut. Bien qu'il soit sauvage ou semi sauvage, il reste au regard de la loi un animal domestique.

Article L211_25 du code rural et de la pêche maritime : « Si A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions définies ci-après » ... « Après avis d'un vétérinaire, le gestionnaire peut céder les animaux à titre gratuit à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge ou à des associations mentionnées à l'article L. 214-6-5, qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire ».

Si les associations souhaitent récupérer les animaux à l'issue du délai fourrière, elles pourront les réserver. Les animaux devront alors être remis aux associations préalablement identifiées. L'identification étant à la charge du cédant, en l'occurrence, la fourrière (article L. 212-10).

Quand une chatte devient mère...

Dès l'âge de 6 mois, une chatte atteint sa maturité sexuelle. Si elle n'a pas été stérilisée, elle peut donc commencer à avoir des chatons dès ses premières chaleurs.

La période de gestation dure entre 64 et 69 jours, ce qui est relativement court. Une chatte peut avoir entre 4 et 8 chatons par portée, et 3 à 4 portées par an.

La fertilité des chats est devenue extrêmement préoccupante. Ces animaux se reproduisant de façon exponentielle, il est fondamental de veiller à faire stériliser une chatte ou un chat le plus tôt possible. Les chiffres sont effarants mais en prendre connaissance permet de mieux comprendre la raison pour laquelle il y a tant de chats dans notre pays. Il est bel et bien question de surpopulation, et celle-ci est à l'origine de la misère animale que nous ne pouvons plus ignorer.

Il faut savoir qu'en seulement 4 ans, un chat et une chatte peuvent avoir une descendance de 18 000 à 20 000 individus ! La prolifération des chats doit donc être contrôlée, et cela est le devoir de chaque propriétaire d'un petit félin. La stérilisation est l'unique solution. Les conséquences de la surpopulation féline ont un impact considérable sur les refuges pour animaux qui, chaque année, doivent prendre en charge plusieurs milliers de chatons.

Les chats libres, c'est-à-dire livrés à eux-mêmes, se battent féroce pour défendre leur territoire, mais ils vivent aussi dans une grande misère, manquant de nourriture et de soins. Nombre d'entre eux sont gravement blessés, voire mutilés, présentent des troubles du comportement et/ou sont malades car ils se transmettent toutes sortes de pathologies. Leur espérance de vie est réduite à 4 ans, 5 ans au grand maximum alors que celle d'un chat stérilisé élevé par une famille d'accueil responsable peut atteindre allègrement 18 ou 20 ans.

Un contrôle drastique de la prolifération féline est le devoir de tous. Nombre d'entre nous ignorent que le chat est une espèce invasive. La surpopulation féline est la cause d'un désastre écologique. Les chats sont si nombreux désormais qu'ils déséquilibrent les écosystèmes. N'oublions pas que le chat est un grand prédateur et qu'il est responsable de la disparition de certaines espèces animales, qu'il s'agisse de reptiles, de mammifères ou d'oiseaux, et cela au niveau planétaire.

Plus d'informations ou conseils :



Le mois prochain nous aurons un article consacré aux chiens errants et les obligations des propriétaires.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension.

SIMON Michaël, Maire

Recensement de la population - 2024

Le recensement de la population avance et doit se terminer au plus tard le 17 février prochain.

Merci de vos réponses rapide et de l'accueil fait à Marie Françoise.

Rappel aux retardataires de faire le nécessaire au plus vite SVP.

Le recensement de la population fait partie des enquêtes obligatoires*.



*Sous peine de recevoir une mise en demeure de la mairie et en cas de refus avéré, une amende de 38€

Bibliothèque

**Pendant les vacances de Février, la bibliothèque de Mesnil St loup sera fermée
Du mardi 25 février au 10 mars 2024**

Réouverture mardi 12 mars

Plus de 400 livres sont arrivés fin janvier, dans votre bibliothèque :
BD Jeunes, BD Adultes, Romans, Policiers.
N'hésitez à venir les emprunter.



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque.

Numéros d'urgence

15	SAMU	Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulanciers et de soins vers les permanences.
17	GENDARMERIE POLICE	Pour signaler une infraction (Violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc...)
18	SAPEURS POMPIERS	Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse.
112	NUMERO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE	Pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union Européenne.
114	APPEL D'URGENCE POUR PERSONNES MUETTES MALENTENDANTES	Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler.
119	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	Le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.
197	ALERTE ATTENTAT	Pour centraliser la récolte d'informations et de témoignages en cas d'alerte.
116 000	ENFANTS DISPARUS	Le numéro d'appel d'urgence 24h/24 en France et dans les DOM TOM.
03 83 22 50 50	CENTRE ANTI POISON - NANCY	Centre d'information sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels. Aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des



LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Mesnil-St-Loup a pour but d'organiser des événements au sein du village pour le plaisir des petits et grands.

Les idées ne manquent pas mais les effectifs pour les concrétiser énormément ; à l'heure actuelle nous sommes 5 membres.

Nous évoquons tous avec nostalgie les fêtes style kermesse ou les 24H du Mesnil qui avaient lieu à « l'époque » ; nous aimerions pouvoir reproduire ces moments agréables.

Nous sollicitons les Mesnillats de nous aider dans notre tâche qui est d'apporter un peu de joie et d'amusement dans notre quotidien .

Il n'y a pas d'obligation à participer à tous nos projets, nous vous demandons seulement quelques heures dans l'année que ce soit pour tenir une buvette, un stand ou une activité, ou simplement pour développer des idées.

Soyons sincère, l'avenir du comité des fêtes dépend de vous, malgré notre volonté, nos efforts et notre investissement, nous ne pouvons pas nous décourager pour vous offrir des événements de qualité.

Nous comptons sur votre soutien, n'hésitez pas à venir vers nous !

Merci pour votre lecture et votre attention, nous espérons à bientôt.

Carine, Delphine, Jean-Luc, Bernadette et Angélique

Nos contacts :

Carine SIMON - 07.86.09.45.83

carine-simon@hotmail.fr

Delphine DELCHAMBRE - 06.75.08.79.24

Angélique DE RYCKE - 06.95.79.12.58

Après-midi jeux Inter-générationnels

suivi d'un goûter



A la bibliothèque

4 mars 2024

14h / 17h

Enfants de 6 à 10 ans et adultes

Venez profiter d'un moment convivial

en vous inscrivant au 06 23 38 45 32

ou par coupon réponse



Coupon réponse
Je souhaite participer aux jeux
intergénérationnels du 4 mars 2024

Nom

Prénom

Age

A déposer à la bibliothèque

Gendarmerie - Statistiques 2023 – Mesnil-Saint-Loup



INFORMATION ÉLU
 #PRÉSENTSPOURLESÉLUS

Période P-1 : 01 / 2022 à 12 / 2022
 Période P : 01 / 2023 à 12 / 2023



Commune de : 10237 MESNIL SAINT LOUP



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

	P-1	P
Nombre total d'infractions	13	8
Dont infractions stupéfiants-Alcool	3	2
Total heures de sécurité routière	46	32
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	0

INTERVENTION

	P-1	P
Nombre total d'interventions	21	13
Dont différends Violences intrafamiliales	1	0
Dont accidents de circulation routière	3	2
Dont tapages	0	0
Dont divagations	0	0
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0



DÉLINQUANCE

	P-1	P
Nombre total d'atteintes aux biens	9	6
Dont Cambriolages	2	1
Dont Vols liés aux véhicules	0	1
Destructions et dégradations	4	2
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

PRÉVENTION

	P-1	P
Actions de prévention en heures / gendarme	66	31

PRÉSENCE

	P-1	P
Total heures / gendarme sur la commune	360	303



SI-DEV Version du 18-06-2021



Informations diverses

Paroisse

Dimanche 4 février 2024 : Messe à Faux Villecerf à 10h30

Dimanche 11 février 2024 : Messe à Mesnil à 10h30

Mercredi 14 février 2024 : Messe à Pâlis à 19h00 Mercredi des cendres

Dimanche 18 février 2024 : Messe à Dierrey St Julien à 10h30 –
Messe en famille – 1er dimanche de Carême

Dimanche 25 février 2024 : Messe à Mesnil à 10h30

Dimanche 3 mars 2024 : Messe à Faux Villecerf à 10h30

La paroisse

Petites annonces

Bonjour, je m'appelle Maé et j'ai 16 ans. Pendant les vacances de février je peux consacrer du temps pour m'occuper de vos animaux si vous en avez besoin. Je serai ravie de m'occuper de vos chiens, chats, lapins, hamster...N'hésitez pas à me contacter au 07.67.06.65.62 pour plus d'informations.

Maé VELUT

Vends guitare acoustique folk CORT (forme Dreadnought) + accordeur.

Très bon état - 120 euros. Tél: 03.25.40.63.06 - Visible au 5 rue de la Gouquette.

Yves BERTRAND



Une année bissextile (ou un an bissextil) est une année comportant 366 jours au lieu des 365 pour une année commune. Le jour ajouté est le 29 février car ce mois compte habituellement vingt-huit jours dans le calendrier grégorien. Les années sont en général bissextiles si elles sont multiples de quatre, toutefois elles ne le sont pas si elles sont multiples de cent à l'exception des années multiples de quatre cents qui sont-elles bissextiles. C'est ainsi que les années 2020, 2024 et 2028 sont bissextiles, et que 2000 et 2400 le sont aussi, mais pas 1900, 2100, 2200 et 2300.

Ce genre d'année existe pour compenser la différence de temps entre l'année calendaire commune (365 jours) et l'année solaire — l'année solaire (ou année tropique) étant le temps pris par la Terre pour effectuer une révolution complète autour du Soleil, qui est de 365,242 2 jours. Un jour surnuméraire doit donc être ajouté régulièrement pour que la moyenne de la durée des années calendaires soit la plus proche possible de l'année solaire. Sans cette correction, les dates de début et fin de saison calées sur les équinoxes et les solstices se décaleraient progressivement dans le calendrier.

MESNIL SAINT LOUP



SAMEDI 17 FEVRIER à 19H00

A la salle des fêtes

Ouverture des portes à 17h30

A gagner :

Electroménager, bons cadeaux, TV, bon d'achat 500 euros, VTT et de nombreux lots...

Tarif cartons :

- 1 carton : 4 €
- 3 cartons : 10 €
- 7 cartons : 20 €

SUR PLACE : buvette, restauration sucrée/salée.

Renseignements : 06.81.00.57.94 (à partir de 18h).
Uniquement sur réservation (places redistribuées 20 min avant le début des jeux). Places limitées.



Organisé par l'APEL au profit de l'école et collège St loup.

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique.

Kermesses à Mesnil-Saint-Loup



Stand de frites - Christine VELUT et Antoine LEGRAND ↑



← Kermesse vers 1966
André BECARD au centre



Ancienne
roue de
kermesse
de Mesnil

Guy SIMON et
André POPULUS →



Prochain infomesnil :
mercredi 6 mars 2024